

MSD AH Conditions Générales d'Achat

1 Champ d'application

1.1 Tous nos achats et approvisionnements de services sont effectués exclusivement sur la base de ces Conditions Générales d'Achat. Les présentes Conditions Générales d'Achat sont contraignantes si elles sont déclarées applicables dans notre devis ou notre confirmation de commande. Les conditions générales de fournisseurs entrant en conflit avec les présentes Conditions Générales d'Achat ne trouvent pas à s'appliquer ; elles ne deviennent pas plus contraignantes, dans l'hypothèse où nous ne nous y opposons pas expressément dès leur réception.

1.2 Nos Conditions Générales d'Achat s'appliquent également à toute transaction future avec le Fournisseur.

2 Conclusion du contrat et base du contrat

2.1 Les commandes et leurs avenants ne seront juridiquement contraignants que s'ils ont été passés ou confirmés par écrit.

2.2 Le Fournisseur confirme immédiatement la commande / l'avenant par écrit. Si nous ne recevons pas de confirmation dans un délai de 14 jours suivant la réception de la commande / l'avenant, nous sommes en droit de révoquer la commande sans que le Fournisseur ne puisse se prévaloir d'aucun droits dérivant d'une telle annulation.

2.3 Nous nous réservons expressément le droit de propriété, les droits d'auteur et les droits d'utilisation de tous les objets que nous mettons à disposition du Fournisseur (tels que les dessins, illustrations, calculs, descriptions, modèles et autres matériaux, informations et ressources). Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers sans notre consentement écrit préalable et exprès. Le Fournisseur nous rendra lesdits objets

sans qu'aucune demande ne soit faite, une fois qu'il n'en n'a plus besoin pour la bonne exécution du contrat. La violation de ces droits ouvre la voie à des prétentions en dommages-intérêts et nous nous réservons le droit de faire valoir d'autres prétentions.

3 Livraison

3.1 La livraison ou la prestation de service à fournir par le Fournisseur (ci-après la «Livraison») doit être effectuée correctement et professionnellement en utilisant les matériaux les plus appropriés. En particulier, elle doit correspondre aux réglementations nationales et étrangères officielles applicables, aux réglementations techniques pertinentes et aux normes techniques reconnues, ainsi qu'aux documents spécifiés dans la commande.

3.2 Toutes les dépenses supplémentaires résultant de l'inobservation des instructions par le Fournisseur ou de l'exécution fautive par le Fournisseur sont à la charge du Fournisseur.

3.3 Le Fournisseur n'est autorisé à faire exécuter le contrat ou des parties importantes de celui-ci par des tiers qu'avec notre consentement écrit exprès.

3.4 L'utilisation et le risque nous sont transférés après l'arrivée de la livraison au lieu d'exécution. Le Fournisseur supporte les risques de l'expédition, il est également responsable des pertes et dommages durant le transport.

4 Dates et délais

4.1 Le délai de livraison spécifié dans la commande et contraignant. Si aucun délai de livraison n'est spécifié, la livraison est immédiate.

4.2 Le délai de livraison est respecté si la livraison est effectuée dans le délai spécifié ou à la date spécifiée.

4.3 Si la Livraison n'est pas effectuée dans le délai de livraison, le Fournisseur est en demeure. Dans un tel cas, nous disposons des prétentions légales. En particulier, nous sommes en droit de renoncer à une livraison ultérieure et d'exiger des dommages-intérêts pour le préjudice résultant de la nonconformité ou de résilier le contrat.

5 Prix et conditions de paiement

5.1 Sauf convention contraire, tous les prix sont des prix fixes.

5.2 Les factures indiquent notre numéro de commande. Les paiements s'effectuent net dans les 90 jours.

5.3 Nos paiements ne doivent pas être interprétés comme une acceptation d'un défaut quelconque ou d'un retard dans la Livraison.

6 Contrôle et réception de la Livraison, garantie

6.1 Nous examinons la livraison le plus rapidement possible, après la réception, en règle générale dans un délai maximum de trente jours. Si l'examen ne révèle aucun défaut substantiel, l'acceptation est effective.

6.2 La période de garantie (délai de réclamation et de prescription) est de deux ans à compter de la date d'acceptation ou de mise en service, selon le cas.

6.3 Au cours de la période de garantie, toutes les pièces d'une Livraison entachées de défaut de conception, de matériaux, de fabrication ou de montage ou qui ne satisfont pas aux exigences contractuelles seront immédiatement réparées ou remplacées par de nouvelles composantes aux frais du Fournisseur, si besoin dans un autre modèle approprié.

7. Conséquences du non-respect de la garantie, responsabilité

7.1 Si la Livraison souffre de tels défauts substantiels ou s'écarte du contrat à tel point qu'elle sera inutilisable pour nous ou si l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que nous acceptions la Livraison, nous avons le droit de refuser la marchandise, d'exiger la livraison d'un

remplacement ou de résilier le contrat et de réclamer des dommages-intérêts.

7.2 Si les défauts ou l'écart par rapport au contrat sont moins importants, nous accordons au Fournisseur un délai raisonnable afin d'effectuer des travaux sous garanties nécessaires. S'il n'est pas remédié aux défauts ou aux écarts dans ce délai, nous sommes en droit d'exécuter nous-mêmes ou de faire exécuter les travaux sous garantie par un tiers, aux frais du Fournisseur. En lieu et place de ce qui précède, nous pouvons également renoncer à une amélioration et réclamer une valeur réduite de la livraison, et en particulier effectuer une réduction du prix.

7.3 Le Fournisseur apporte la garantie que les droits de propriété industrielle de tiers ne sont pas violés dans la cadre de sa Livraison. Si une réclamation est formulée à notre encontre à cet égard par un tiers, le Fournisseur sera obligé de nous dégager de toute responsabilité et s'engage à nous exonérer intégralement d'éventuels dommages et frais.

7.4 Pour le reste, nous disposons de toutes prétentions légales, sans limite.

8 Lieu d'exécution, juridiction compétente et droit applicable

8.1 Sauf convention contraire, le lieu d'exécution est Lucerne.

8.2 Le for compétent est Lucerne. Nous sommes également en droit d'intenter une action contre le Fournisseur auprès de son for de domicile général.

8.3 Toutes les relations juridiques avec le Fournisseur sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions de la CVIM.

8.4 En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais en vigueur fait foi.